



Tous en grève le 14 juin

Secteur des Organismes

de Contrôle et Prévention (OCP) :



QUALICONSULT



BUREAU VERITAS



SOCOTEC



Depuis le 09 mars, les manifestations se succèdent contre le projet de loi travail "dite loi El Khomri", la mobilisation ne faiblit pas, malgré le dénigrement du mouvement social.

En réponse, Manuel Valls

A brandi l'article 49-3, un déni de démocratie, si décrié en son temps par les hommes politiques actuellement au pouvoir.

Utilise l'autoritarisme et la répression.

Non, Mr Gattaz, président du MEDEF

Les syndicalistes de la CGT ne sont pas des voyous, ils ne volent rien, ils défendent le droit des salarié-e-s. Les syndicalistes de la CGT ne sont pas des terroristes, ils défendent les salarié-e-s qui craignent de perdre leurs emplois.

Qui dirige les salarié-e-s vers le chômage en licenciant ? Ce n'est pas la CGT.

Merci Mr Gattaz de montrer votre vrai visage aux citoyens et citoyennes en insultant la CGT.

Ce projet de loi est dans la ligne des politiques libérales souhaitées pas le MEDEF restreindre les droits des travailleurs

SI LA LOI PASSE, SES CONSEQUENCES



- Par le référendum les délégués syndicaux seraient contournés. Un moyen de chantage à l'emploi, car le contrat de travail n'établit pas un rapport d'égalité entre le la salarié-e et l'employeur, mais une relation de subordination. Ceci accentuerait le dumping social entre les entreprises, amplifié par l'incertitude actuelle concernant l'application de conventions collectives dans notre secteur d'activité
- Les accords de préservation ou de développement de l'emploi pourraient être signés même s'il n'y a pas de problème économique.

- La modulation du temps de travail pourrait être faite sur 3 ans, adieu à la rémunération des heures supplémentaires, les récupérations. Une vacation deviendrait-elle modulable ?
- Les délais de prévenance seraient raccourcis. Comment programmer ou organiser vos rendez-vous et vos activités personnels ?
- Incertitudes sur les dates de congés, l'employeur pourrait les modifier dans un délai de un mois à 3 jours
- Les licenciements pour motifs économiques seraient laissés à la seule appréciation de l'employeur même si l'entreprise réalise des bénéfices. Facilité

La « loi travail » une régression sociale majeure

Les citoyens-ennes ne s'y sont pas trompé-e-s :

- 71% sont opposé-e-s à la loi
- 75% considèrent que nous sommes en pleine lutte de classe
- 81% sont contre l'application de l'article 49-3
- 58% déclarent que cette politique avantage le patronat
- 85% déclarent que cette politique désavantage les travailleurs-euse

de licencier si une branche d'activité ou une filiale serait considérée comme non rentable.

- L'accord d'entreprise dicte la loi. L'objectif de renverser la hiérarchie des normes est une volonté de segmenter la production de règles entreprise par entreprise permettant un dumping social. Le gouvernement Hollande accentue cette volonté de décentraliser la négociation et de renverser l'esprit du code du travail comme un droit pour protéger les actionnaires et le patronat au détriment des travailleurs-euses.



**Ensemble, il est possible de gagner
Amplifions le mouvement jusqu'au retrait de la loi et
porter l'exigence de nouveaux droits sociaux**

**Le 14 juin, par milliers,
nous manifesterons à Paris !**

**Participez aussi à la votation citoyenne
intersyndicale portée par vos élus CGT**

(Merci de prendre contact avec vos délégués syndicaux, Union locale, Union départementale pour acter votre participation, des transports en car sont prévus)